



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE DIOCÈSE DE NICOLET N' A PAS ACCORDÉ DE CONTRAT D' ASPHALTAGE RÉCEMMENT

Mise en garde contre une fausse représentation de recommandation professionnelle

NICOLET, LE 27 MAI 2019 – Le diocèse de Nicolet tient à mettre en garde la population à l'égard d'une opération de colportage qui tenterait de vendre des services aux citoyens, sans permis, en utilisant le nom de l'évêché et de l'évêque, Mgr André Gazaille, à titre de recommandation professionnelle. En aucun temps l'évêché n'a confié des services d'asphaltage à cet entrepreneur. Ce dernier a cependant essayé de soutirer un contrat de service à la corporation diocésaine, sans succès, le 21 mai dernier. Depuis cette date, des résidants de la Ville de Nicolet nous ont rapporté avoir été victimes de fausse représentation concernant un prétendu contrat d'asphaltage conclu entre cet individu et l'évêché. Il n'en est rien. Une plainte officielle a été déposée auprès de la Ville de Nicolet concernant cette fausse représentation.

Par mesure de prudence, le diocèse de Nicolet recommande à la population de toujours se référer aux règlements municipaux en vigueur concernant la vente itinérante ou le colportage, avant d'accepter les services d'un entrepreneur. Dans le cas de la Ville de Nicolet, il est stipulé que :

- Dans les limites de la Ville de Nicolet, il est interdit de colporter sans permis.
- La vente d'objets ou d'équipements reliés à la protection des incendies est interdite.
- Il est interdit de colporter entre 20 h et 10 h.
- En tout temps, lors de ses activités, le colporteur doit porter visiblement son permis et le contribuable doit faire preuve de prudence en le vérifiant attentivement.

Pour toute plainte ou requête concernant ce règlement, composez, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 819 293-6901, poste 1130 ou 2300, durant les heures normales de bureau.

Pour les soirs et fins de semaine, composez le 819 293-6901, poste 2231 et laissez votre message dans la boîte vocale, le contrôleur à la réglementation vous joindra, sans faute, dans les meilleurs délais. Vous pouvez aussi lui adresser un courriel à a.labonte@nicolet.ca Ces renseignements sur le colportage sont tirés du site officiel de la Ville de Nicolet à cette page : <http://www.nicolet.ca/reglementation/colportage>

– 30 –

Source: Jacinthe Lafrance, service des communications

Tél.: 819 293-6871, poste 421 | www.diocesenicolet.qc.ca | communications@diocesenicolet.qc.ca